

De la valorisation des rôles sociaux, à la construction d'une société inclusive : des réflexions à poser pour des choix stratégiques au coeur de l'organisation des services

Thierry Boyer

Volume 19, Number 3, December 2011

Milieus urbains, politiques municipales et personnes ayant des incapacités
Urban Communities, Municipal Policies and People with Disabilities

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1086819ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1086819ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (print)
2562-6574 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boyer, T. (2011). De la valorisation des rôles sociaux, à la construction d'une société inclusive : des réflexions à poser pour des choix stratégiques au coeur de l'organisation des services. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 19(3), 145–150.
<https://doi.org/10.7202/1086819ar>

Article abstract

The evolution of social services has been in recent years particularly influenced by social role valorization (S.R.V.). However there are clearly limits to a "good life" for many socially devalued persons. Undertake the organization of services on the basis of building inclusive communities for the development of potential, sense of belonging and expression of capabilities for people must be considered for the organization of human services in the future. Several conceptual and pragmatic works lead in this direction. This article presents reflections and strategic keys elements to renew services organization for people with an intellectual disability or pervasive developmental disorder.

De la valorisation des rôles sociaux, à la construction d'une société inclusive : des réflexions à poser pour des choix stratégiques au cœur de l'organisation des services

THIERRY BOYER

Pavillon du Parc, Le Centre régional de l'Outaouais pour personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre autistique, Québec, Canada

Article de transfert de connaissances • Knowledge-Transfer Article

Résumé

Au cours des dernières années, le concept de Valorisation des rôles sociaux a influencé l'évolution des services sociaux au Québec. Cependant, force est de constater que ces changements n'ont pas permis à de nombreuses personnes socialement dévalorisées d'accéder à une « bonne vie ». L'article introduit l'idée que l'atteinte d'un tel objectif passe par une organisation des services sociaux facilitant la construction de communautés inclusives permettant le développement du potentiel, de l'appartenance et de l'expression des capacités des personnes. Plusieurs travaux conceptuels et scientifiques confirment le bien-fondé de telles initiatives. L'article fait état de réflexions sur le concept de Valorisation des rôles sociaux et présente quelques éléments stratégiques à partir desquels pourrait être proposée une organisation renouvelée des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement au Québec.

Mots-clés : services en contexte inclusif, communauté inclusive, valorisation des rôles sociaux, appartenance

Abstract

The evolution of social services has been in recent years particularly influenced by social role valorization (S.R.V.). However there are clearly limits to a "good life" for many socially devalued persons. Undertake the organization of services on the basis of building inclusive communities for the development of potential, sense of belonging and expression of capabilities for people must be considered for the organization of human services in the future. Several conceptual and pragmatic works lead in this direction. This article presents reflections and strategic keys elements to renew services organization for people with an intellectual disability or pervasive developmental disorder.

Keywords : inclusive service environment, inclusive communities, social role valorization, sense of belonging

Quelques constats relatifs à l'évolution des orientations des services aux personnes handicapées

Depuis les trente dernières années, le courant de l'organisation des services sociaux a été très influencé par la Valorisation des rôles sociaux (VRS), principe tirant son origine de celui de la normalisation. Ces deux principes ont tous deux été développés par Wolf Wolfensberger (Flynn & Lemay, 1999) dans les années 1970, lesquels reconnaissent l'importance d'utiliser des moyens culturellement valorisés pour permettre l'exercice de rôles sociaux valorisés. Ces principes ont été et sont encore des fondements importants dans l'organisation des services s'adressant aux personnes socialement dévalorisées, tout particulièrement les personnes handicapées.

Depuis quelques années, le concept de participation sociale a été popularisé et mis de l'avant dans de nombreuses politiques (Proulx, 2008). Toutefois, la définition de ce concept varie grandement selon les auteurs et se modifie le plus souvent en fonction des intérêts des différents acteurs. Ces derniers insistent surtout sur les caractéristiques personnelles, sans pour autant nier les adaptations requises dans le milieu de vie et les conditions de son exercice (idem).

Malgré une reconnaissance grandissante de ces concepts par les intervenants et les fonctionnaires, la réalité des dernières années nous permet de conclure que des défis structurels majeurs limitent toujours l'exercice des rôles sociaux des personnes handicapées. Les rapports annuels rédigés par le Bureau de la condition des personnes handicapées du gouvernement du Canada intitulés « Vers l'intégration des personnes handicapées » (Gouvernement du Canada, 2006, 2007, 2008, 2009), ainsi que la démarche de révision et d'actualisation de la politique d'ensemble « À part... égale » (Gouvernement du Québec, 1984), laquelle a été suivie par l'adoption de la politique gouvernementale québécoise « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité » (Gouvernement du Québec, 2009), font état de la

situation de l'intégration des personnes handicapées dans des sphères aussi variées que : le soutien offert aux familles, l'accès au travail, l'accès et la qualité aux soins de santé, le logement, le transport, etc. Si les conditions de vie de ces personnes nous apparaissent nettement meilleures qu'il y a trente ans, plusieurs d'entre elles ne sont pas en mesure d'exercer leur droit à l'égalité au même titre que les autres.

Si le principe de la Valorisation des rôles sociaux et l'adoption d'objectifs d'intégration et de participation sociale dans les politiques canadienne et québécoise ont entraîné des progrès significatifs dans la manière de dispenser les services aux personnes, leur portée n'a pas été ressentie pour autant sur le terrain ni n'a permis la construction d'une société inclusive (Bigby & Fyffe, 2010). En effet, la majorité des progrès en matière d'intégration sociale sont venus de l'utilisation des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés dans les tribunaux pour exposer des situations de discrimination fondées sur le handicap suscitées par les décisions des acteurs publics, parapublics et privés. Les jugements émis ont « forcé » la société à traduire concrètement le droit à l'égalité dans les législations, les programmes et l'offre de services, de même que réduire les obstacles à l'intégration. Il suffit, par exemple, de penser aux décisions récentes en matière d'obligation d'adaptation architecturale, d'intégration au transport, d'adaptation du parc de matériel roulant, d'intégration scolaire et de la mise en place d'accommodements pour soutenir l'intégration au travail (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse). Les sommes et les énergies déployées pour favoriser le développement de compétences et de mesures de soutien aux personnes handicapées ne sont pas parvenues jusqu'à aujourd'hui à de tels résultats. Ce n'est pas un hasard si les fondements de la politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité » (Gouvernement du Québec, 2009) sont juridiques et que l'Organisation des Nations Unies a adopté la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » en 2007.



Des enjeux liés à la redéfinition des orientations des services

Selon Crawford, l'inclusion sociale repose sur la reconnaissance que les personnes handicapées sont en mesure de participer à la société et souhaitent réaliser les mêmes activités que les autres. En effet, elles souhaitent :

« participer de manière valorisée, être appréciées par leurs pairs dans la vie sociale, économique, politique et culturelle de la communauté;

participer dans une confiance mutuelle avec une reconnaissance et un respect dans des relations interpersonnelles au sein de la famille, des pairs et de la communauté. » (2003, p. 5)

De tels constats ont amené le Conseil canadien de développement social à réfléchir sur le développement de sociétés ou de communautés inclusives lors du forum « Qu'avons-nous appris, et qu'allons-nous faire – Bâtir un programme de recherche sur l'inclusion sociale » en 2003. Plusieurs autres groupes et organisations ont contribué à cette réflexion. Le Centre ontarien d'information en prévention (COIP, aujourd'hui Nexus Santé) s'est inspiré des travaux de Paulo Freire dans la « Pédagogie des opprimés », afin de développer la boîte à outils « J'en fais partie. » (titre éloquent NDLR) à l'intention des communautés ontariennes sur l'inclusion sociale et économique des personnes exclues sur la base de la richesse, du handicap et de l'appartenance socioethnique. Une démarche de consultation menée par cette organisation l'a amené à proposer cette définition d'une société inclusive :

« Une société inclusive est un milieu où l'appartenance est à la fois un sentiment et une réalité qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel.

▪ Le sentiment d'appartenance s'établit grâce aux soins, à la coopération et à la confiance. Il découle des attitudes, des croyances et des comporte-

ments. Nous développons le sentiment d'appartenance et de l'entraide;

▪ L'appartenance réelle repose sur l'équité, la justice sociale et économique, ainsi que le respect des cultures et des croyances spirituelles. Cette réalité découle des missions, des mandats, des politiques et des programmes. Nous alimentons la réalité d'appartenance en encourageant la société à l'assurer. » (Centre ontarien d'information en prévention, 2005, p. 9)

Le COIP précise aussi que le concept d'inclusion est holistique et qu'il dépasse ses aspects sociaux et économiques. Il fait également référence aux univers culturels et spirituels, ainsi que reprend les notions de justice et d'équité. En ce sens, une société inclusive donne « une valeur égale au "sentiment d'appartenance" et à la "réalité d'appartenir". » (Gouvernement du Québec, 2009). Cette nuance illustre bien toutes les implications et caractéristiques d'une société inclusive.

La Fédération canadienne des municipalités, également soutenue par la Fondation Laidlaw, a contribué à mettre en évidence les caractéristiques d'une société inclusive.

- Intégratives et coopératives - des communautés inclusives rassemblent les gens et sont des lieux où les personnes et organisations travaillent ensemble;
- Interactives – des communautés inclusives sont des espaces communautaires accessibles et ouverts, des lieux publics, ainsi que des groupes et organisations qui soutiennent l'interaction sociale et les activités communautaires. Ils soutiennent la vie de la communauté;
- Investies – des communautés inclusives sont des lieux où les secteurs publics et privés investissent des ressources pour la santé sociale et économique, ainsi que le bien-être de toute la communauté;
- Diversifiées – des communautés inclusives accueillent et intègrent des personnes de dif-

férentes origines et cultures dans les structures, les processus et les fonctions de la vie communautaire quotidienne;

- Équitables – des communautés inclusives s'assurent que tout le monde a les moyens de vivre dans des conditions décentes (soutien du revenu, emploi, logement de qualité) et a la possibilité de développer ses capacités et de participer activement à la vie communautaire;
- Accessibles et adaptées – des communautés inclusives ont un réseau de supports disponibles et facilement accessibles, des services pour le développement social, la santé, et les besoins de développement de leurs populations. Elles instaurent de tels supports de manière culturellement appropriée et sensible (les services essentiels identifiés sont de bonnes écoles, loisirs, bibliothèques, services de garde d'enfants, transport en commun, logement abordable et le logement supervisé, soins à domicile, soutien en situation de crise et d'urgence bien coordonné et offrant un soutien dans une perspective globale);
- Participatives – des communautés inclusives encouragent et soutiennent la participation de tous leurs membres dans la planification et la prise de décisions quant aux conditions du développement communautaire. Elles donnent une voix réelle aux personnes des paliers supérieurs de gouvernement;
- Sécuritaires – des communautés inclusives assurent à la fois la sécurité de chaque personne et de tous les membres de la communauté, afin que personne ne se sente en danger dans leur foyer ou dans leur déplacement dans les quartiers, villes et villages. (Clutterbuck & Novick, 2003)
- Il y a, dans ces caractéristiques, au moins quatre enjeux fondamentaux qui semblent se dégager. Ainsi, une société inclusive est une société :
 - où chacun participe activement, se sent comme en étant un membre et en fait partie prenante (appartenance), que l'on soit un enfant, un adulte ou une famille;

- où les droits et les conditions d'exercice permettent une réelle citoyenneté;
- où chacun est apprécié, quelles que soient ses caractéristiques;
- où toute la communauté partage et s'implique dans l'inclusion.

Sam Sullivan, alors qu'il était maire de Vancouver, donne un sens éloquent à cette société inclusive : « La ville n'est pas accessible parce que je suis un maire handicapé. Je suis un maire handicapé parce que la ville est accessible. D'autres personnes ont travaillé très fort pour que ce soit possible pour moi de prendre ma place dans cette ville.¹ »

L'appartenance basée sur des choix et des relations sociales réelles comme enjeu essentiel de l'organisation des services

À la lumière de la définition et des caractéristiques proposées d'une société inclusive, il apparaît clairement que l'élément clé et fondamental se résume à la capacité des personnes à avoir des relations sociales et significatives comme dans un contexte le favorisant (Bigby & Fyffe, 2010). C'est ce qui permet le sentiment d'appartenance, comme le notait le Centre ontarien d'information en prévention. Les travaux actuels menés conjointement par L'Arche Canada, L'Agora et PLAN Institute vont aussi dans ce sens :

« L'appartenance est une façon d'être. Elle se révèle autant par notre présence que par nos actions. Nous ne pouvons pas produire l'appartenance, mais nous pouvons créer les conditions lui permettant de s'épanouir. (...) Le sentiment d'appartenance naît de notre bonté, de notre hospitalité et de notre imagination. Le sentiment d'appartenance naîtra de votre vie, de votre amour. Les liens d'appartenance s'accroissent les uns des autres ».²

¹ Entrevue avec Patrick Lagacé à l'émission Les Francs tireurs. Télé-Québec, février 2006, traduction libre.

² Accessible le 21 février 2010 à : www.appartenance-belonging.org/fr/pages/appartenance-belonging.



Considérer une telle perspective de l'inclusion amène à voir le sentiment d'appartenance dépasser très significativement le seul exercice des rôles sociaux et la participation sociale. Il s'agit ici d'un engagement actif et soutenu pour construire et donner accès aux conditions permettant aux personnes exclues, dont font partie les personnes handicapées, d'être citoyennes, d'appartenir ou de ressentir l'appartenance à une communauté. Ceci implique également que tout le soutien nécessaire à l'exercice de cette citoyenneté soit offert dans des milieux ou conditions identiques à celles des autres membres de la communauté. Ce n'est que de cette façon que nos sociétés pourront garantir l'établissement de relations sociales réelles et réciproques entre les personnes handicapées et les autres acteurs sociaux.

Pour ce faire, l'organisation des services doit s'assurer que les aptitudes nécessaires à l'inclusion soient développées dès l'enfance pour leur permettre de s'exprimer pleinement à l'âge adulte. Plusieurs expériences développées avec des acteurs de la communauté démontrent la pertinence, l'efficacité, l'efficience et le succès de telles interventions, développées avec les communautés. Nous pouvons citer par exemple le développement de programmes d'intervention précoce ou comportementale intensive avec les centres de la petite enfance, le développement de programmes avec le réseau scolaire pour favoriser la transition vers le scolaire, l'intégration aux activités régulières de loisirs municipaux, le développement de logements sociaux axés sur le développement d'une plus grande autonomie, le soutien à la mise en place de coopératives de travail ou de solidarité, la consolidation de services de transport à accessibilité universelle, etc. Ces initiatives indiquent que des changements de valeurs et d'organisation des services sont actuellement en cours et que les différents milieux doivent s'adapter à cette nouvelle réalité.

Ces changements doivent être promus par les décideurs, se traduire en orientations et en engagements concrets. Nous pouvons souligner l'effort de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais en ce sens, laquelle définit

l'Outaouais comme région inclusive. Une telle déclaration invite tous les citoyens à vivre ce sentiment d'appartenance à la communauté. Elle cherche à dépasser les seules démarches qui visent à façonner les rôles sociaux des personnes dévalorisées et à promouvoir leur participation sociale. L'engagement de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais laisse entrevoir non seulement une ouverture aux personnes handicapées, mais cherche à les impliquer de manière proactive et interactive dans le développement du sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyens.

Pour les personnes cela veut dire pouvoir avoir une vraie vie, une « bonne vie³ », de manière subjective et choisie, mais également des relations interpersonnelles significatives avec des personnes et un milieu qui permet l'appartenance. Ce sont des conditions qui permettent l'expression des « capacités », idées développées par Martha Nussbaum (2007), dans « Frontiers of Justice », et Amartya Sen (2009), notamment dans « L'idée de justice ». Cette notion de « capacité »⁴ est intimement liée à

³ Dans le sens aristotélien du terme et non dans le sens moral.

⁴ MICHEL TERESTCHENKO précise : Nussbaum fait ainsi la liste, dans *Frontiers of Justice*, de dix capacités fondamentales, hétérogènes, plurielles et diverses, qui sont inhérentes à la possibilité de mener une « bonne vie », selon la conception que chacun s'en fait : capacité de vivre une existence qui soit d'une durée « normale », d'avoir une bonne santé (incluant l'accès à la nourriture et à un logement), de pouvoir se déplacer librement et de faire usage de ses facultés (sensibles, imaginatives et intellectuelles), d'entretenir des attachements humains, de se forger une conception du bien (dont résulte la protection de la liberté de conscience et des pratiques religieuses), d'entrer dans des relations avec les autres (de là l'importance du respect de soi et le rejet de toute forme d'humiliation), d'avoir le souci des autres espèces (en particulier animales), de pratiquer des activités ludiques (tels le rire et le jeu), enfin la capacité d'exercer un contrôle sur son environnement. L'absence ou la déficience majeure de l'une de ces capacités ne peut être compensée par l'accroissement de quelque autre; chacune constitue à soi seule une exigence minimale de justice qui, en-deçà d'un certain seuil, n'est pas négociable. Accessible le 17 février 2011 à : <http://michel-terestchenko.blogspot.com/2010/10/amartya-sen-martha-nussbaum-et-lidee-de.html>. Michel Terestchenko, « Amartya Sen, Martha Nussbaum et l'idée de justice ». Revue du MAUSS permanente, article 719. Accessible le 14 octobre 2010 à : <http://www.journaldumauss.net/spip.php?>

la dimension de la liberté et à l'exercice réel des choix, tant dans leur mise en œuvre que dans leur finalité vue sous un angle « global ».⁵

Le développement du potentiel, de l'appartenance et l'expression des « capacités » apparaissent ainsi comme trois clés essentielles à la finalité de l'organisation des services et aux projets cliniques et organisationnels qui en découlent. Ce sont des enjeux majeurs que des communautés inclusives doivent considérer et en favoriser les conditions de manière proactive.

Références

Bigby, C. & Fyffe, J. (2010). *More than community presence, social inclusion for people with intellectual disability*. Bandoora, Vic. Australia : La Trobe university.

CENTRE ONTARIEN D'INFORMATION EN PRÉVENTION (2005). *J'en fais partie*. Toronto, p. 9.

CLUTTERBUCK, P., & NOVICK, M. (2003). *Building inclusives communities : Cross-canada perspectives and strategies*. Fédération canadienne des municipalités et Fondation Laidlaw, adaptation et traduction libre.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Le droit à l'égalité : des progrès remarquables, des inégalités persistantes*. Étude numéro 2, Québec.

CRAWFORD, C. (2003). *Toward a common approach, thinking about and measuring social inclusion*. Roeher Institute, p. 5, traduction libre.

FLYNN, R. J., & LEMAY, R. A. (EDS.) (1999). *A quarter-century of normalization and social role valorization, evolution and impact*. Ottawa : University of Ottawa Press.

GOVERNEMENT DU CANADA (2006, 2007, 2008, 2009). *Vers l'intégration des personnes handicapées*.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1984). *À part... égale, l'intégration sociale des personnes handicapées*.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Québec.

NUSSBAUM, M. (2007). *Frontiers of Justice, Disability, Nationality and Species Membership*. Cambridge, London : The Belknap Press of Harvard University Press.

PROULX, J. (2008). *Qualité de vie et participation sociale : deux concepts clés dans le domaine de la déficience intellectuelle*. Montréal : LAREPPS/UQAM.

SEN, A. (2009). *The Idea of Justice*. Penguin Books Ltd, London. Édition française, *L'idée de justice*, traduction Paul Chemla, avec la collaboration d'Eloi Laurent. Paris : Flammarion, 2010.

⁵ Idem, note 4

